1- L'action sociale des MSA

L'ARCAP a signé une convention de partenariat avec nos caisses de MSA régionales
Dans le cadre de cet accord des ateliers du « Bien vieillir » animés par l'ASEPT (Association Santé Éducation et Prévention sur les Territoires) sont régulièrement proposés aux assurés.
Au-delà de ces ateliers, la MSA dispose d'une panoplie d'aides dans le cadre de l'action sociale à destination des familles, des séniors, des aidants ou d'un public en précarité ou fragilisé.
Il peut s'agir d'aide au maintien à domicile, d'aide après une hospitalisation, d'une adaptation du logement, mais également d'aide financière pour vous aider dans un moment difficile, voire d'une prestation de soutien psychologique.

N'hésitez pas à vous rapprocher de votre Caisse de MSA si le besoin d'un soutien se fait sentir.
Pour la contacter, consultez la rubrique « Les adresses utiles » dans la rubrique Informations Générales Retraite, ou cliquez sur : **www.msa.fr**

Le 1er février 2024, la commission Autonomie-Citoyenneté fédérale Initiativ'Retraite a organisé un Webinaire sur le thème « **Les aidants, quelle réalité, quels soutiens ?** »
A cette occasion parmi les différents intervenants (Psycho sociologue, réseau social, Agrica, MSA) deux chargées de mission prévention et action sociale de la CCMSA ont présenté les dispositifs déployés par leurs structures sur le service de répit à domicile pour les aidants « Bulle d'air » et sur « Les instants santé aidants ».

Retrouvez les vidéos et les supports de présentation en cliquant sur le lien suivant :

https://www.initiativ-retraite.fr/webinaire-les-aidants-quelle-realite-quels-soutiens-0

2- **L'action sociale d'AGRICA**
« Ayons le réflexe action sociale AGRICA »

https://www.groupagrica.com/action-sociale

Des dispositifs de prévention et d'accompagnement en matière de :
Handicap, Perte d'autonomie, Aide aux aidants, Deuil, Santé, Soutien financier, Passage à la retraite, Exercices physiques avec Siel bleu (YouTube)

19 dispositifs d'aide action sociale parmi lesquels des soutiens financiers : Aide aux études, Coup de pouce, Présence verte, Répit à domicile, Chèque Emploi Service Universel en sortie d'hospitalisation, CESU jardinage…
Sous certaines conditions
Exemple de conditions pour le CESU Jardinage : Être retraité du groupe AGRICA à titre principal, être âgé de 75 ans ou plus, travaux de petit jardinage effectués uniquement par un organisme prestataire de services agréé.

Contact Action Sociale AGRICA 0 800 944 333 Service & appel gratuits

Le 1er février 2024, la commission Autonomie-Citoyenneté fédérale Initiativ'Retraite a organisé un Webinaire sur le thème « **Les aidants, quelle réalité, quels soutiens ?** »
A cette occasion parmi les différents intervenants (Psycho sociologue, réseau social, Agrica, MSA) une chargée de mission Action sociale sur les offres AGRICA a présenté les dispositifs déployés et les aides proposées par les structures AGRICA mais également AGIRC-ARRCO.

Retrouvez les vidéos et les supports de présentation en cliquant sur le lien suivant :

https://www.initiativ-retraite.fr/webinaire-les-aidants-quelle-realite-quels-soutiens-0

mutuelles du soleil
NÉES DANS LE SUD

3- **L'action sociale des Mutuelles Du Soleil**

La Mutuelle en complémentaire santé a créé une Commission Sociale

https://www.mutuellesdusoleil.fr/la-commission-sociale

Rôle de la Commission Sociale

La Commission sociale a pour objectif d'aider les adhérents ne pouvant faire face à des dépenses médicales ou paramédicales auxquelles ils se trouvent confrontés. Ces dépenses peuvent être prises en charge partiellement dans la garantie de complémentaire santé souscrite auprès de notre mutuelle ou ne pas être remboursées.

Conditions pour bénéficier de l'aide accordée par la Commission Sociale La Commission Sociale n'accorde qu'une aide par an et par numéro de contrat. L'aide intervient seule ou en complément des prestations éventuellement payées par le Régime Obligatoire, le Régime Complémentaire ainsi que de toutes les autres aides dont aurait pu bénéficier le demandeur, dans la limite des frais réellement engagés et sur justification de ceux-ci.

Contact : Toute demande d'aide à la Commission Sociale doit être formulée par écrit, à l'adresse suivante :

Mutuelles du Soleil
Département Aide Sociale Mutualiste
36/36 bis avenue Maréchal Foch
06000 NICE